



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
6 décembre 2011
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 34^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 5 mai 2011, à 10 heures

Président : M. Rosenthal (Guatemala)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Kelapile

Sommaire

Point 144 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

Point 145 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Point 146 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Point 147 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Point 148 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Point 150 de l'ordre du jour : Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

Point 151 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Point 152 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Point 154 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



Point 155 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Point 156 de l'ordre du jour : Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

- a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
- b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Point 158 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Point 143 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite)

Point au 30 juin 2010 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé

La séance est ouverte à 10 h 10

Point 144 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (A/65/638 et A/65/743/Add.11)

Point 145 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (A/65/615, A/65/736 et Corr.1 et A/65/743/Add.14)

Point 146 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (A/65/625, A/65/706 et A/65/743/Add.2)

Point 147 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (A/65/682 et A/65/743/Add.8)

Point 148 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (A/65/744 et A/65/743/Add.8)

Point 150 de l'ordre du jour : Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (A/65/687, A/65/746 et A/65/743/Add.6)

Point 151 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (A/65/678 et A/65/748)

Point 152 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (A/65/681 et A/65/743/Add.1)

Point 154 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (A/65/621, A/65/711 et A/65/743/Add.4)

Point 155 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria (A/65/620, A/65/727 et A/65/743/Add.7)

Point 156 de l'ordre du jour : Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (A/65/596, A/65/710 et A/65/743/Add.3)

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (A/65/608, A/65/608/Corr.1, A/65/756 et A/65/743/Add.9)

Point 158 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'Organisation d'un référendum au Sahara occidental (A/65/665, A/65/720 et Corr.1 et A/65/743/Add.5)

1. **M. Yamazaki** (Contrôleur), présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/638), dit que l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 690,7 millions de dollars et que les dépenses se sont élevées à 540,8 millions de dollars, d'où un solde inutilisé de 149,9 millions de dollars et un taux d'utilisation des ressources de 78,3 %. L'écart s'explique principalement par la réduction de la composante militaire de la Mission décidée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1923 (2010), qui a eu une incidence sur le coût des installations, des infrastructures, des transports, des fournitures et du matériel, la baisse en résultant ayant toutefois été en partie compensée par des dépassements au titre du personnel civil liés aux préparatifs du retrait progressif et de la liquidation de la mission, ainsi que par la hausse du coût du personnel local découlant du relèvement des traitements et des fluctuations de change.

2. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions présentées au paragraphe 44 du rapport. Toutefois, étant donné que les dettes de la Mission s'élèvent à 135,8 millions de dollars et les contributions qui lui sont dues à 57,1 millions de dollars, le Secrétaire général recommande que l'Assemblée se limite à prendre note du montant du solde inutilisé, soit 149,9 millions de dollars, et des recettes accessoires, soit 13,5 millions de dollars, et attende sa soixante-sixième session pour se prononcer sur l'affectation de ces sommes.

3. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/615), le Contrôleur dit que l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 491,8 millions de dollars et que les dépenses se sont élevées à 473,6 millions de dollars, d'où un solde inutilisé de 18,2 millions de dollars et un taux

d'utilisation des ressources de 96,3 %. L'écart tient principalement au fait que le taux de vacance de postes a été plus élevé que prévu dans le cas des contingents, que les arrangements contractuels relatifs aux services de déploiement, relève et rapatriement ont été rationalisés, et que le déploiement du matériel appartenant aux contingents a été retardé. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions exposées au paragraphe 53 du rapport.

4. L'enveloppe budgétaire proposée pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/736) est supérieure de 0,7 % au crédit de 485,1 millions de dollars ouvert par l'Assemblée générale pour financer la mission en 2010/11. La hausse s'explique principalement par les augmentations prévues au titre du carburant pour les groupes électrogènes (besoins plus importants en raison de fréquentes coupures d'électricité et prix plus élevés), des services d'entretien et de sécurité, du coût des avions et des hélicoptères (hausse du prix du carburant et des redevances d'atterrissage et de manutention au sol). L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 64 du rapport.

5. Conformément à l'article 4.6 du Règlement financier, tel que modifié par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/269, le Secrétaire général a sollicité et obtenu l'accord du Comité consultatif pour engager des dépenses d'un montant maximum de 85,3 millions de dollars pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, afin de pouvoir faire face aux dépenses additionnelles découlant de l'expansion des activités opérationnelles de l'ONUCI.

6. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargées du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/625), le Contrôleur dit que l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 54,4 millions de dollars pour financer les dépenses, lesquelles se sont élevées à 53,3 millions de dollars, d'où un solde inutilisé de 1,1 million de dollars correspondant à un taux d'utilisation de 98,0 %. Le solde s'explique principalement par des coûts effectifs moins importants que prévu au titre des vols affrétés et des vols réguliers ayant assuré la relève des contingents pour laquelle on a eu aussi recours à des vols militaires, et par une sous-utilisation des crédits prévus au titre des installations et des infrastructures dues à leur réaffectation partielle à des dépenses opérationnelles plus urgentes. L'Assemblée générale

est invitée à prendre les décisions indiquées au paragraphe 31 du rapport.

7. L'enveloppe budgétaire de 55,7 millions de dollars proposée pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/706) est inférieure de 1,0 % au crédit de 56,3 millions de dollars ouvert par l'Assemblée générale pour financer la Force en 2010/11. La baisse, qui porte principalement sur le coût des contingents et du personnel recruté sur le plan national, tient principalement au fait que le taux de change dollar des États-Unis/euro retenu pour l'évaluer est plus favorable que celui utilisé pour établir le budget de 2010/11. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions indiquées au paragraphe 41 du rapport

8. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/682), le Contrôleur dit que le crédit ouvert par l'Assemblée générale s'élevait à 1 346,6 millions de dollars et que les dépenses se sont chiffrées à 1 345,2 millions, d'où un solde inutilisé de 1,4 million correspondant à un taux d'utilisation de 99,9 %. Les principales raisons des écarts constatés sont les suivantes : la relève prévue de 1 674 membres de contingents avant leur rapatriement en septembre 2009 n'a pas eu lieu, les moyens aériens du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements d'Entebbe ont été mis à contribution, les effectifs des unités de police constituées ont été moins nombreux que prévu et le déploiement de 12 drones a été annulé. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions exposées au paragraphe 48 du rapport.

9. L'enveloppe budgétaire de 1 423,0 million de dollars proposée pour financer les dépenses de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/744) représente une augmentation de 4,3 % par rapport au crédit de 1 365,0 millions de dollars que l'Assemblée générale avait ouvert pour financer en 2010/11 la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, dont la MONUSCO a pris la suite. Les principales causes de l'augmentation prévue sont les suivantes : harmonisation des conditions d'emploi applicable hors Siège et révision du barème des traitements avec incidence sur les dépenses

communes de personnel; renforcement proposé du personnel temporaire chargé d'aider les spécialistes des affaires civiles et de la communication à assurer la protection des civils; augmentation des dépenses concernant les installations et les infrastructures due au regroupement des bureaux de la Mission à Kinshasa au sein d'un quartier général intégré; augmentation prévue des frais de transport aérien liée au nombre d'heures de vol et au prix du carburant; hausse des dépenses prévues pour l'achat de matériel de communications pour le nouveau quartier général intégré et pour les compagnies et bases opérationnelles mobiles; et augmentation des besoins prévus au titre des fournitures, services et matériels divers, plus précisément des dépenses de fret et autres qu'il faudra engager dans le cadre des opérations conjointes des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDS) et de la MONUSCO. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions exposées au paragraphe 147 du rapport.

10. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/687), le Contrôleur dit que l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 205,9 millions de dollars pour couvrir les dépenses de l'exercice, lesquelles se sont élevées à 191,1 millions de dollars, d'où un solde inutilisé de 14,8 millions de dollars correspondant à un taux d'utilisation de 92,8 %. Le solde s'explique principalement par un nombre d'heures de vol plus faible que prévu, la Mission ayant modifié son concept des opérations et son plan de vol, et par une réduction des besoins en carburant découlant du retrait anticipé d'un hélicoptère. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions indiquées au paragraphe 66 du rapport.

11. Le projet de budget de 196,7 millions de dollars présenté pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/746) représente une diminution de 4,6 % par rapport au crédit de 206,3 millions de dollars ouvert par l'Assemblée générale pour financer la Mission en 2010/11. Cette baisse s'explique principalement par la réduction prévue des effectifs des membres de la Police des Nations Unies et des unités de police constituées. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions indiquées au paragraphe 108 du rapport.

12. Présentant le rapport sur le financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

(MINUEE) (A/65/678), le Contrôleur dit que la liquidation des actifs de la Mission a été effectuée conformément à l'article 5.41 du Règlement financier. Au 7 décembre 2010, leur valeur était de 57,0 millions de dollars. Ils se répartissaient en trois catégories : le matériel donné à d'autres missions ou entreposé temporairement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (valeur d'inventaire de 17,5 millions de dollars, soit 30,6 % du total); le matériel liquidé dans la zone de la Mission, dont une partie a été vendu (d'une valeur d'inventaire de 1,6 million de dollars, soit 2,9 % du total, ce matériel a été vendu pour 0,6 million de dollars), soit donné au Gouvernement éthiopien ou à l'Union africaine (valeur d'inventaire de 7,6 millions de dollars, soit 13,3 % du total) et le matériel réformé ou perdu (valeur d'inventaire de 30,3 millions de dollars, soit 53,2 % du total, et valeur résiduelle de 8,0 millions de dollars). L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions indiquées au paragraphe 12 rapport.

13. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/681), le Contrôleur dit que l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 10,9 millions de dollars et que les dépenses se sont élevées à 10,3 millions de dollars, d'où un solde inutilisé de 665 200 dollars correspondant à un taux d'utilisation de 93,9 %. Les frais d'expédition du matériel ont été plus faibles que prévu, la majeure partie de cette catégorie d'actifs ayant été transférée à d'autres missions des Nations Unies qui ont pris les frais de transport à leur charge, mais les dépenses ont été supérieures aux prévisions en ce qui concerne les indemnités de départ, les sommes forfaitaires au titre des reliquats de congés payés, les primes de rapatriement et les autres dépenses liées au départ du personnel recruté sur le plan national ou international. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions indiquées au paragraphe 38 du rapport.

14. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/621), le Contrôleur indique que l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 46,8 millions de dollars et que les dépenses se sont élevées à 46,7 millions de dollars, le solde inutilisé de 148 600 dollars correspondant à un taux d'utilisation de 99,7 %. L'Assemblée générale est

invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 40 du rapport.

15. D'un montant de 44,9 millions de dollars, le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/711) est inférieur de 6,2 % au crédit de 47,9 millions de dollars ouvert par l'Assemblée générale pour 2010/11. La variation s'explique principalement par le fait qu'on ne prévoit de remplacer aucun véhicule, contre 36 dans le budget de l'exercice précédent, et par l'évolution du taux de change du dollar des États-Unis par rapport à l'euro. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 79 du rapport.

16. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/620), le Contrôleur dit que l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 561,0 millions de dollars et que les dépenses se sont élevées à 541,8 millions de dollars, d'où un solde inutilisé de 19,2 millions de dollars correspondant à un taux d'utilisation de 96,6 %. L'écart par rapport aux prévisions tient principalement au fait que la Mission a mené à bien plus rapidement que prévu la troisième étape de la réduction de ses effectifs militaires et le rapatriement de 100 hommes de la garde militaire déployés au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, conformément à la recommandation faite par le Secrétaire général dans une lettre au Conseil de sécurité (S/2009/679), un autre facteur étant l'incidence sur le coût du personnel recruté sur le plan international de taux de vacance de postes plus élevés que prévu et de dépenses de communes de personnel plus faibles. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 65 du rapport.

17. D'un montant de 540,8 millions de dollars, dont 528,4 millions de dollars pour le fonctionnement de la mission et 12,4 millions de dollars pour l'appui électoral, le projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/727) est supérieur de 3,2 % au crédit de 524,0 millions de dollars ouvert par l'Assemblée générale pour 2010/11. L'écart s'explique principalement par les augmentations prévues au titre des rubriques suivantes : installations et infrastructures (étant dans sa huitième année d'opération, la Mission doit remplacer une grande partie de son matériel qu'il ne serait pas économique de réparer); services d'entretien et travaux de transformation, de

construction et de rénovation; transports terrestres (hausse du prix du carburant); et transports aériens (hausse des frais de location et d'exploitation des hélicoptères découlant du renchérissement du carburant et des tarifs prévus par les nouveaux contrats et les lettres d'attribution signées avec un gouvernement qui fournit des hélicoptères militaires). L'Assemblée générale est invitée à prendre les mesures indiquées au paragraphe 128 du rapport.

18. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/596), le Contrôleur dit que le crédit de 45,0 million de dollars ouverts par l'Assemblée générale a été entièrement utilisé. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 25 du rapport.

19. S'élevant à 49,6 millions de dollars, le montant du projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/710) est supérieur de 3,7 % au crédit de 47,8 millions de dollars ouvert par l'Assemblée générale pour 2010/11. Les principaux facteurs de variation sont la hausse du coût du matériel appartenant aux contingents prévue par le mémorandum d'accord pertinent, l'augmentation des dépenses communes de personnel relatives au personnel recruté sur le plan international et l'utilisation d'un taux de change du dollar des États-Unis par rapport à la livre syrienne plus faible que celui retenu pour établir le budget de 2010/11. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 42 du rapport.

20. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/608), le Contrôleur dit que l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 589,8 millions de dollars et que les dépenses sont élevées à 542,1 millions de dollars, soit un solde inutilisé de 47,7 millions de dollars correspondant à un taux d'utilisation de 91,9 %. Ce solde s'explique principalement par la réduction des frais de location et d'exploitation des moyens de transport maritime (le Groupe d'intervention navale ayant déployé moins de navires et d'hélicoptères que prévu), le déploiement d'effectifs militaires moins importants que prévu, d'où une baisse des dépenses relatives aux rations, en partie compensée par une augmentation au titre du transport et du déploiement du matériel appartenant aux

contingents, résultant du rapatriement anticipé de deux unités militaires en Europe et du déploiement de trois contingents d'Asie. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 38 du rapport.

21. D'un montant de 542,8 millions de dollars, le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/756) est supérieur de 4,6 % au crédit de 518,7 millions de dollars ouvert par l'Assemblée générale pour 2010/11. L'augmentation s'explique principalement par la réduction de l'abattement pour délai de déploiement du personnel militaire et la hausse des frais de voyage pour déploiement, relève et rapatriement prévue compte tenu de la structure réelle des dépenses et de l'augmentation du nombre de relèves, ainsi que par la hausse des dépenses concernant le personnel recruté sur le plan national ou international découlant principalement de la réduction des taux de vacance de postes. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 90 du rapport.

22. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/665), le Contrôleur dit que l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 53,5 millions de dollars et que les dépenses se sont élevées à 51,9 millions de dollars, d'où un solde inutilisé de 1,6 million de dollars correspondant à un taux d'utilisation des ressources de 97,0 %. La sous-utilisation des crédits concerne principalement les transports aériens (le nombre d'heures de vol effectuées par les avions et les hélicoptères et, partant, la consommation de carburant ont été inférieurs aux prévisions; un hélicoptère a été immobilisé pendant 205 jours et la piste de la base d'opérations d'Awasad n'a pu être utilisée faute de revêtement); les installations et infrastructures (on a renoncé à l'achat d'un dispositif de télévision en circuit fermé, remplacé par du matériel moins coûteux); l'entretien (besoins en personnel moindres que prévu); et les travaux d'aménagement et de rénovation (un marché pour des travaux de construction n'a pu être adjugé faute de soumissionnaires qualifiés). L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 43 du rapport.

23. D'un montant de 61,4 millions de dollars (non compris les contributions volontaires budgétées), le

projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/720) est supérieur de 7,5 % au crédit de 57,1 millions de dollars ouvert par l'Assemblée générale pour 2010/11. La hausse s'explique principalement par l'augmentation des dépenses communes de personnel relatives au personnel recruté sur le plan international découlant de l'application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, par un taux de vacance de postes estimé à 3 % contre 10 % en 2010/11 et par l'augmentation des sommes affectées aux activités de sensibilisation au danger des mines et au déminage. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 55 du rapport.

24. **M. Kelapile** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le financement de la MINURCAT (A/65/743/Add.11), rappelle que la Mission est en cours de liquidation, son mandat n'ayant pas été prorogé au-delà du 31 décembre 2010. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la recommandation du Secrétaire général invitant l'Assemblée générale à attendre sa soixante-sixième session pour se prononcer sur le solde inutilisé et les recettes accessoires et autres ajustements, compte tenu des activités de liquidation et des sommes dues. Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général présente alors des données actualisées sur la situation de trésorerie de la Mission.

25. Présentant le rapport du Comité consultatif sur le financement de l'ONUCI (A/65/743/Add.14), M. Kelapile dit que le Comité recommande d'ouvrir un crédit de 242,9 millions de dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011, avec mise en recouvrement, et de demander la présentation d'un budget révisé portant sur l'ensemble de l'exercice 2011/12. Les recommandations et observations du Comité relatives aux crédits demandés par le Secrétaire général aux diverses rubriques figurent à la section IV.B de son rapport.

26. Lors des réunions qu'il a eues avec les représentants du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé des difficultés que soulève l'application de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses quatre accords complémentaires du fait des résultats des élections du 28 novembre 2010. Le Contrôleur a sollicité et obtenu l'autorisation du Comité consultatif d'engager des dépenses additionnelles pour faire face aux besoins découlant de

la crise postérieure au scrutin. Ayant également appris que le projet de budget reposait sur l'hypothèse que la crise aurait été résolue le 30 juin 2011 plus tard et qu'après cette date l'ONUCI pourrait recommencer à fonctionner normalement, le Comité est conscient que des crédits additionnels pourraient être nécessaires pour l'exercice 2011/12. Ses observations sur les décisions attendues de l'Assemblée générale figurent aux paragraphes 35 et 36 de son rapport.

27. Présentant le rapport du Comité consultatif sur le financement de l'UNFICYP (A/65/743/Add.2), le Président du Comité dit que, si celui-ci recommande d'approuver les propositions budgétaires du Secrétaire général, il continue de juger inquiétante la situation financière précaire de la Force et rappelle que les États Membres doivent s'acquitter intégralement, ponctuellement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies.

28. Les recommandations du Comité consultatif concernant l'exécution du budget de la Force figurent aux paragraphes 37 de son rapport. Ses observations concernant la gestion à l'échelon régional des activités informatiques et télématiques, les mesures prises pour réduire la consommation d'électricité et d'eau, la sécurité routière et le déminage figurent respectivement aux paragraphes 20, 21, 33 et 34. Aux paragraphes 35 et 36, il fait l'éloge des dispositions prises par la Force pour appliquer les recommandations récentes du Comité des commissaires aux comptes.

29. Présentant le rapport du Comité consultatif relatif au financement de la MONUC et de la MONUSCO (A/65/743/Add.8), le Président du Comité dit que celui-ci recommande d'approuver le projet de budget présenté par le Secrétaire général pour la MONUSCO au titre de l'exercice 2011/12. Ses recommandations et observations concernant les ressources demandées aux différentes rubriques sont exposées à la section IV.B de son rapport. Ses remarques sur l'exécution du budget de la MONUC pour 2009/10 font l'objet des paragraphes 5 à 10, les recommandations connexes figurant au paragraphe 70.

30. Notant qu'en 2011/12 la Mission devra appuyer l'organisation des élections en assurant le transport aérien et terrestre du personnel électoral et de matériel, et que des crédits supplémentaires pourront être demandés à l'Assemblée générale à cet effet lorsque les plans détaillés auront été établis, le Comité

consultatif compte que ces demandes éventuelles seront présentées suffisamment tôt pour que les procédures être respectées. Le Comité consultatif a aussi noté que des crédits additionnels étaient demandés au titre des installations et infrastructures pour financer la création à Kinshasa d'un quartier général intégré regroupant tous les bureaux de la Mission; il a demandé et obtenu des renseignements détaillés sur ce projet, y compris une analyse des coûts portant sur huit exercices. Il aurait certes souhaité recevoir ces précisions avant le lancement du projet, mais il est néanmoins favorable à sa poursuite, pour les raisons indiquées au paragraphe 51 de son rapport, étant entendu que l'équipe de pays des Nations Unies devra reprendre les locaux si le mandat de la Mission n'est pas reconduit jusqu'en 2018/19. Le Comité compte trouver dans le prochain projet de budget un bilan d'étape détaillé présentant les dépenses et les économies prévues.

31. Se référant au rapport du Comité consultatif sur le financement de la MINUT (A/65/743/Add.6), le Président du Comité dit que celui-ci recommande d'approuver le projet de budget pour 2011/12, notant que la Mission progresse dans l'accomplissement de son mandat et prévoit notamment d'appuyer les élections parlementaires et présidentielles de 2012 et de commencer à prendre des dispositions pour sa liquidation. Les recommandations du Comité sur l'exécution du budget de la Mission pour 2009/10 figurent au paragraphe 40 du rapport.

32. Présentant le rapport du Comité consultatif sur la cession des actifs de la MINUEE (A/65/748), le Président du Comité dit que la liquidation s'est déroulée comme prévu et a pris fin le 7 décembre 2010. Le Comité recommande d'approuver les propositions formulées par le Secrétaire général au paragraphe 12 de son rapport sur l'exécution du budget (A/65/678).

33. Présentant le rapport du Comité consultatif sur le financement de la MONUG (A/65/743/Add.1), le Président du Comité dit que la liquidation des actifs de la Mission, étalée sur une période de quatre mois, a pris fin le 31 octobre 2009. Le Comité recommande d'approuver les propositions formulées par le Secrétaire général dans le rapport sur l'exécution du budget (A/65/681).

34. Présentant le rapport du Comité consultatif sur le financement de la MINUK (A/65/743/Add.4), le

Président du Comité dit que celui-ci recommande d'approuver le projet de budget présenté pour 2011/12. Toutefois, comme il l'indique au paragraphe 10 de son rapport, il reste préoccupé par la situation de trésorerie, notant que le montant des liquidités est inférieur au montant normal de la réserve opérationnelle, égal à trois mois de dépenses, soit 11 969 000 dollars. Il a pris note du plan de soutien logistique en quatre phases décrit dans le rapport sur l'exécution du budget de la Mission (A/65/621), qui prévoit l'externalisation de certains services. Il compte que la Mission continuera d'évaluer les incidences de ce plan, surtout si, comme il l'a appris, elle envisage d'y ajouter une cinquième phase.

35. Présentant le rapport du Comité consultatif sur le financement de la MINUL (A/65/743/Add.7), l'orateur dit que les recommandations du Comité concernant les deux volets du projet de budget pour 2011/12 (fonctionnement de la Mission et appui électoral) se traduiraient par une réduction de 18 607 270 dollars. Le Comité ne voit pas d'objection aux propositions relatives à l'appui électoral, mais, considérant que la Mission est en phase de retrait, il recommande de réduire de 10 % les prévisions relatives aux dépenses opérationnelles.

36. De même, tout en étant conscient du rôle important de la Mission en matière de renforcement des capacités de la Police nationale libérienne, le Comité consultatif note que certaines des fonctions qui seraient attachées au nouveau poste demandé ne relèvent pas spécifiquement de la police et devraient en conséquence être prises en charge par le personnel en place. C'est pourquoi il recommande de n'approuver que 6 des 10 postes demandés pour le Bureau du chef de la Police des Nations Unies.

37. Présentant le rapport du Comité consultatif sur le financement de la FNUOD (A/65/743/Add.3), le Président du Comité dit que celui-ci recommande d'approuver le projet de budget pour 2011/12. Le Comité persiste à penser qu'il serait bon de renforcer la coordination régionale des activités informatiques et télématiques entre les missions de maintien de la paix opérant dans la même zone géographique et encourage ces missions à continuer d'étudier la possibilité d'utiliser les plates-formes déjà installées pour regrouper d'autres fonctions administratives. Ses observations sur l'exécution du budget de l'exercice 2009/10 figurent au paragraphe 35 de son rapport.

38. Présentant le rapport du Comité consultatif sur le financement de la FINUL (A/65/743/Add.9), le Président du Comité dit que le projet de budget pour 2011/12 ne tient pas compte de la décision prise récemment de transformer un poste P-4 de spécialiste des affaires civiles en poste de spécialiste hors classe des affaires civiles recruté sur le plan national. Le Comité ne voit pas d'objection à cette transformation, qui devrait contribuer à renforcer les capacités des agents recrutés sur le plan national. Il en résulterait une réduction de 133 200 dollars des dépenses initialement prévues dans le projet de budget (A/65/756), ce dont le Comité a tenu compte dans ses recommandations.

39. Notant que les dépenses de l'exercice en cours devraient atteindre 518,6 millions de dollars, alors que l'enveloppe budgétaire approuvée s'élève à 518,7 millions, le Comité consultatif compte que la Mission mettra tout en oeuvre pour financer au moyen des crédits déjà ouverts les dépassements attendus au titre du personnel civil, du carburant et du Groupe d'intervention navale, qui pourraient atteindre 15 millions de dollars (2,89 %).

40. Présentant le rapport du Comité consultatif sur le financement de la MINURSO (A/65/743/Add.5), l'orateur dit que le Comité a pris note des priorités de la Mission, dont font partie la lutte contre les mines et l'amélioration des infrastructures et de la sécurité. Ses observations sur l'exécution du budget de l'exercice 2009/10 figurent au paragraphe 34 de son rapport.

41. **M. Coffi** (Côte d'Ivoire), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, note qu'en matière de maintien de la paix la situation a évolué au cours de l'année écoulée qui a vu la fermeture, la consolidation ou le début du retrait de certaines missions, alors que d'autres devaient faire face à une grande instabilité et que d'autres encore s'apprêtaient à mettre l'accent sur l'assistance électorale. Malgré cela, il s'agit d'un secteur d'activité dynamique, et l'ONU reste la plus grande organisation multilatérale capable de favoriser la stabilisation d'un pays après un conflit. Le maintien de la paix, préalable indispensable à la consolidation de la paix, doit viser à faciliter les processus de paix, le rétablissement de l'état de droit et le recours au développement comme facteur de prévention des conflits.

42. En conséquence, le projet de budget de chaque mission doit prévoir les ressources dont celle-ci a besoin pour s'acquitter pleinement de son mandat et

contribuer ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Groupe examinera de près les différents budgets afin, notamment, de s'assurer que les réductions éventuellement proposées par le Secrétaire général ou recommandées par le Comité consultatif ne sont pas arbitraires. Il s'intéressera en particulier aux propositions consistant à supprimer des postes ou à les transformer en postes de personnel recruté sur le plan national conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux taux de vacance de postes, aux taux de rotation du personnel, à la passation des marchés et aux projets à effet rapide.

43. En ce qui concerne la MONUC et la MONUSCO, l'orateur note avec satisfaction que ces deux missions ont presque intégralement utilisé les crédits budgétaires approuvés pour l'exercice 2009/10. Il souligne le rôle vital que joue la MONUSCO dans la stabilisation de la République démocratique du Congo et de la région des Grands Lacs et les difficultés que posent la consolidation de la paix et de la stabilité ainsi que la protection des civils. Elle ne pourra s'acquitter de son mandat, qui prévoit notamment la prestation d'un appui technique et logistique aux élections nationales et locales prévues en novembre 2011, que si elle reste dotée de ressources suffisantes.

44. **M^{me} Cavanagh** (Nouvelle-Zélande), parlant également au nom de l'Australie et du Canada, rappelle que les trois délégations appuient la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et prennent note avec satisfaction des progrès sensibles enregistrés par le Gouvernement timorais, avec l'appui de cette mission et de la Force internationale de stabilisation, qui dispose d'effectifs mis à sa disposition par l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les trois délégations approuvent les priorités retenues par la Mission : examen et réforme du secteur de la sécurité, renforcement de l'état de droit, promotion d'une culture de gouvernance démocratique et de dialogue, et développement économique et social.

45. Sachant que la tenue en 2012 d'élections parlementaires et présidentielles crédibles et transparentes est indispensable au maintien de la paix et de la stabilité, les trois délégations se sont particulièrement intéressées aux crédits demandés au titre de l'assistance électorale et comptent recevoir des précisions lors des consultations sur les postes de temporaire supplémentaires demandés, notamment sur l'échéancier prévu pour le recrutement et le

déploiement de leurs titulaires. La Police nationale du Timor-leste assumant de nouveau depuis peu les principales fonctions de maintien de l'ordre, il faut que la MINUT l'aide à renforcer ses capacités en se dotant des outils et du savoir-faire nécessaires.

46. Prenant note avec satisfaction de la création du Comité directeur de haut niveau, présidé par le Président, le Premier Ministre et le Représentant spécial du Secrétaire général, et chargé de superviser le processus de transition, les trois délégations espèrent que cet organe veillera à ce que la réduction progressive des activités de la MINUT pendant l'exercice soit menée conformément aux vœux du Gouvernement et en fonction de la situation sur le terrain.

47. **M. Lieberman** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation, tout en réaffirmant son soutien aux activités de maintien de la paix des Nations Unies et sa détermination à les doter des fonds nécessaires à l'exécution intégrale de leur mandat, note que le montant total des enveloppes budgétaires proposées est pratiquement le même que pour l'exercice précédent, compte non tenu de la MINURCAT, désormais terminée.

48. À un moment où les États Membres doivent tous faire face à une conjoncture économique difficile et à d'importantes contraintes financières, il est indispensable de passer au crible toutes les propositions et de recenser toutes les possibilités d'économies. Ayant qualité de chef de l'Administration en vertu de l'article 97 de la Charte des Nations Unies, le Secrétaire général est tenu de faire en sorte que les fonds mis à la disposition de l'Organisation par les États Membres au nom de leurs contribuables soient utilisés avec efficacité et discernement. Il est donc clairement habilité à exiger des fonctionnaires compétents qu'ils cherchent les moyens de réaliser des gains d'efficacité lorsqu'ils établissent leur budget.

49. **M. Brant** (Brésil), s'exprimant au titre du point 150 de l'ordre du jour, dit que le Gouvernement et le peuple timorais méritent des éloges pour avoir su, au cours des cinq dernières années, donner un exemple réussi de consolidation de la paix après un conflit. Étant donné que les élections parlementaires et présidentielles de 2012 constitueront l'événement politique le plus important qu'ait connu le Timor-Leste, la MINUT doit disposer de toutes les ressources dont elle a besoin pour appuyer leurs préparatifs,

conformément à la résolution 1969 (2011) du Conseil de sécurité. Comme il est prévu qu'à la date butoir du 30 juin 2011, la Police nationale du Timor-Leste, bénéficiant des conseils et de la formation dispensés par la Police des Nations Unies, pourra assumer de nouveau la responsabilité principale du maintien de l'ordre dans tous les districts et exercer son autorité sur l'ensemble du territoire, il importe que la MINUT continue de contribuer à renforcer ses capacités par divers moyens (formation spécialisée, tutorat, conseils et suivi). La diminution des effectifs de police de la Mission ne doit pas obéir à des impératifs fixés à l'avance de manière artificielle, mais être fonction de la situation sur le terrain, et elle doit se faire en pleine concertation avec les autorités timoraises. Par ailleurs, le développement économique et social étant la condition du maintien de la paix et la stabilité, la communauté internationale devra continuer, si on le lui demande, à fournir une aide dans ce domaine.

50. Après avoir contribué de manière remarquable à la stabilité et au développement du Timor-Leste, la MINUT doit aborder la phase de transition en s'adaptant aux nouvelles conditions et en aidant le Gouvernement à relever les défis que constituent le développement socio-économique, le renforcement des institutions et la sécurité. À cet égard, la délégation brésilienne soutient le projet de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national lancé au début de 2010, y voyant un volet essentiel du plan de transition de la Mission.

51. Notant que le budget proposé pour 2011/12 est inférieur de 4,6 % à celui approuvé pour 2010/11, en raison notamment de la réduction du nombre de postes de personnel recruté sur le plan international visant à compenser le coût de l'harmonisation des conditions d'emploi demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/148, la délégation brésilienne rappelle que dans cette résolution l'Assemblée a également disposé que l'harmonisation ne devait pas avoir d'incidence sur les dépenses opérationnelles, ni nuire à l'exécution des programmes et activités prescrits. Jugeant préoccupant à cet égard le montant des enveloppes budgétaires proposées par le Secrétaire général pour la MINUT et un certain nombre d'autres missions de maintien de la paix, en particulier des missions déployées en Afrique, elle demandera des éclaircissements à ce sujet lors des consultations. La Commission doit mettre à la disposition de la MINUT toutes les ressources dont elle a besoin pour aider le

Timor-Leste à progresser sur la voie de la consolidation de la paix et du développement à long terme.

Point 143 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite)

Point au 30 juin 2010 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé (A/65/556 et A/65/775)

52. **M. Yamazaki** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2010 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé (A/65/556), dit qu'à la date indiquée 5 des 23 missions concernées affichaient un déficit de trésorerie global de 86 720 000 dollars du fait que toutes les contributions mises en recouvrement n'avaient pas été versées, et les 18 autres un excédent global de 230 745 000 dollars pouvant être porté au crédit des États Membres.

53. Conformément à la décision 64/558 de l'Assemblée générale, un montant de 291 900 dollars représentant les deux tiers du solde disponible de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) au 30 juin 2009 ont été restitués au Gouvernement koweïtien. Le Secrétaire général propose de restituer également à ce dernier les deux tiers du solde disponible au 30 juin 2010, soit 70 600 dollars.

54. Du fait des contributions non réglées comptabilisées dans les comptes spéciaux de certaines missions en activité, il reste nécessaire d'emprunter des fonds à des missions dont le mandat est terminé, bien que la situation se soit quelque peu améliorée pendant l'exercice 2009/10, au cours duquel un montant total de 30 millions de dollars a dû être avancé à trois missions en activité (la MINURSO, la MINUT et la MONUG). Pour ce qui est de l'exercice en cours, à la date du 4 mai 2011, 75,9 millions de dollars avaient dû être prêtés à quatre missions en activité (la MINURSO, l'UNFICYP, la MONUSCO et la MINUK), les avances intermissions à deux d'entre elles (la MINURSO et la MINUK) s'élevant à 28,5 millions de dollars au total.

55. Vu la baisse des avances intermissions constatée en 2009/10 et l'importance des soldes de trésorerie accumulés par les missions dont le mandat est terminé, le Secrétaire général compte, si l'Assemblée générale en décide ainsi, restituer aux États Membres

180 745 000 dollars prélevés sur les soldes de trésorerie au 30 juin 2010 qui peuvent être portés au crédit des États Membres. Les soldes de 14 des missions concernées qui sont inférieurs à 20 millions de dollars seraient remboursés en totalité, et le reliquat serait réparti au prorata entre les missions restantes. La ventilation par mission du montant à rembourser est donnée à l'annexe II du rapport (A/65/556). Compte tenu de ce que l'on sait des besoins de trésorerie de l'Organisation, le Secrétaire général propose également de conserver le solde de trésorerie de 50 millions de dollars disponible au titre de quatre missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé.

56. **M. Kelapile** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question (A/65/775), dit que celui-ci estime préférable de retenir un montant 75 millions de dollars pour couvrir les besoins de trésorerie de l'Organisation, plutôt que les 50 millions envisagés par le Secrétaire général, étant donné que, selon les informations disponibles en février 2011, le montant des avances intermissions avait augmenté depuis la publication du rapport du Secrétaire général (A/65/556) en décembre 2010. Il recommande que, déduction faite de ces 75 millions de dollars, le solde disponible soit restitué aux États Membres.

57. Le Comité consultatif n'est pas favorable à la proposition du Secrétaire général tendant à élargir le mandat et relever le niveau du Fonds de réserve pour le maintien de la paix afin de couvrir les dépenses opérationnelles de missions en cours. Toutefois, il est conscient de la nécessité de concilier les intérêts des États Membres qui se sont acquittés ponctuellement de leurs obligations financières et peuvent prétendre au remboursement des excédents accumulés et ceux des gouvernements qui fournissent des contingents, des unités de police constituées, un appui logistique et d'autres ressources et devraient être remboursés en temps voulu pour les services qu'ils rendent à l'Organisation. À son avis, il serait utile que l'Assemblée générale dispose d'une étude approfondie des mécanismes optimaux qui permettraient d'atteindre cet objectif et une saine gestion financière des entrées et sorties de fonds, étude que le Comité des commissaires aux comptes est sans doute le mieux à même de réaliser.

58. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de procéder comme indiqué au paragraphe 16

du rapport du Secrétaire général pour ce qui est des crédits disponibles à déduire des contributions non réglées.

59. **M. Di Luca** (Argentine), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe est entièrement favorable à la proposition du Secrétaire général tendant à rendre au Gouvernement koweïtien 70 600 dollars représentant les deux tiers du solde net des disponibilités de la MONUIK. Pour ce qui est des contributions non réglées et des sommes dues aux États Membres et autres dettes des missions de maintien de la paix terminées, le Groupe se tient prêt à étudier les moyens de trouver enfin une solution équitable à ce problème persistant.

60. **M^{me} Reich** (Hongrie), prenant la parole au nom de l'Union européenne, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et du Monténégro, pays candidats, de la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que l'Union continue de considérer comme prioritaire la restitution aux États Membres des excédents de trésorerie des missions de maintien de la paix terminées. Il est regrettable que ces disponibilités ne leur aient pas encore été pleinement rendues, contrairement à ce que prévoient les articles 5.3, 5.4 et 5.5 du Règlement financier, en vertu desquels le solde inutilisé de tout crédit inscrit au compte d'une mission de maintien de la paix terminée doit être restitué aux États Membres. Certes, pour la première fois, le Secrétaire général a admis que ces soldes devaient être restitués, mais rien dans le Règlement financier ne justifie d'en retenir une partie. La restitution aux États Membres du montant total des soldes inutilisés n'a été que trop longtemps différée et doit être effectuée sans délai.

61. Tout en se félicitant que l'amélioration de la situation de trésorerie des missions de maintien de la paix constatée ces dernières années ait permis de réduire les avances intermissions, l'Union européenne s'inquiète des longs délais qui s'écoulent entre l'envoi aux États Membres des avis de mise en recouvrement et l'encaissement des quotes-parts. La difficulté de prévoir les recettes due au fait que les États Membres ne versent pas leurs contributions intégralement, ponctuellement et sans condition ne saurait justifier les avances intermissions. Il est indispensable que tous les États Membres respectent leurs obligations, pour éviter

que le manque de liquidités ne nuise à la bonne exécution du mandat d'une mission.

62. Tout en reconnaissant que le secrétariat fait des efforts pour réduire les avances intermissions, l'Union européenne partage les préoccupations du Comité consultatif relatives aux propositions consistant à élargir le mandat et à relever le niveau du Fonds de réserve pour le maintien de la paix pour pouvoir couvrir les dépenses opérationnelles des missions en cours sans avoir recours aux disponibilités des missions de maintien de la paix terminées. L'Union craint en particulier que ces mesures ne compromettent la capacité qu'a l'Organisation de lancer de nouvelles missions et de faire face à l'expansion des missions en cours. En 2010, le Secrétaire général a formulé des propositions concernant le montant et la gestion du fonds de réserve dans son rapport sur la stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633); par souci de cohérence, il serait préférable que ce type de proposition continue d'être présenté dans le cadre de cette stratégie.

63. L'Union européenne partage les préoccupations des pays qui, ayant fourni des contingents, n'ont pas été dûment indemnisés pour les services fournis. À ce propos, elle demande instamment à tous les pays qui n'ont pas versé leurs quotes-parts de financement des missions de maintien de la paix terminées de les régler dans les meilleurs délais.

64. **M. Ballantyne** (Nouvelle-Zélande), s'exprimant également au nom de l'Australie et du Canada, note que selon le rapport du Secrétaire général, 18 des 23 missions de maintien de la paix terminées disposent de liquidités, tandis que les cinq autres accusent un déficit de trésorerie. Le moyen de résorber les déficits est que les États Membres versent ponctuellement le montant intégral de leurs quotes-parts. En conséquence, les trois délégations demandent à tous les États Membres de respecter les obligations que leur impose la Charte et de verser leurs contributions statutaires intégralement, ponctuellement et sans condition. Elles notent avec satisfaction que les avances intermissions ont diminué du fait de l'amélioration de la situation de trésorerie de certaines opérations de maintien de la paix en cours et attendent avec intérêt de recevoir lors des consultations des données à jour sur le montant de ces avances. La Commission doit se poser la question de savoir si la formule des avances intermissions constitue une solution adéquate et viable aux problèmes de liquidité.

Ayant pris note des observations du Secrétaire général concernant l'élargissement du mandat du Fonds de réserve pour le maintien de la paix, les trois délégations estiment que l'on pourrait étudier d'autres solutions.

65. Les trois délégations considèrent très important qu'un accord puisse se faire pendant la session en cours sur les comptes des missions de maintien de la paix terminées, un problème dont le règlement n'a que trop tardé. Même si elles émettent des réserves au sujet de certains aspects de la proposition faite à ce sujet par le Secrétaire général, elles jugent celle-ci intéressante et estiment que les délégations doivent maintenant oublier leurs divergences et trouver une solution acceptable par toutes.

66. **M. Kägi** (Suisse), parlant également au nom du Liechtenstein, dit que les deux délégations demandent depuis longtemps que les excédents de trésorerie des missions terminées soient rétrocédés et restitués aux États Membres, que l'on mette fin à la pratique consistant à financer les déficits de trésorerie des opérations actives par prélèvement d'avances internes sur ces fonds et que l'on règle le problème des comptes présentant un déficit de trésorerie, à l'origine des sommes dues à des pays fournisseurs de troupes. Tout en se félicitant que le Secrétaire général propose de reverser aux États Membres une partie des excédents de trésorerie, les deux délégations estiment comme le Comité consultatif qu'il faudrait analyser soigneusement le montant exact des sommes à restituer aux États Membres, afin de ne pas créer de problèmes de trésorerie au sein de l'Organisation.

67. Tant qu'il sera nécessaire de procéder à des avances internes, il ne sera pas possible de restituer aux États Membres l'intégralité des fonds disponibles. Il est dommage que ce problème ne soit que survolé dans le rapport du Secrétaire général, qui suggère de couvrir les besoins financiers des opérations actives en puisant dans le Fonds de réserve pour le maintien de la paix plutôt qu'en recourant à ces avances intermission. Aucune analyse n'est proposée des répercussions éventuelles de cette solution, dont on ne voit pas bien comment elle est compatible avec des projets tels que la stratégie globale d'appui aux missions, qui prévoit aussi un changement de traitement du Fonds de réserve. Enfin, la question des comptes présentant un déficit de trésorerie n'est pas du tout abordée. En conséquence, si les deux délégations approuvent l'axe général de la proposition du Secrétaire général, elles ne

peuvent voir dans celle-ci qu'un bon point de départ pour le débat sur les missions de maintien de la paix dans le mandat est terminé.

68. **M. Park** Chull-joo (République de Corée) dit que les besoins en avances internes ayant été moindres ces dernières années, la majeure partie des excédents des missions de maintien de la paix terminées n'a pas été utilisée, mais que dans le même temps les États Membres ont eu du mal à s'acquitter en temps voulu de leurs obligations financières en raison de leurs difficultés budgétaires. La Commission devrait tenir compte dans son débat sur la question des intérêts divergents des États Membres. Les excédents des missions terminées doivent être restitués à ceux qui ont respecté leurs obligations financières et les pays qui fournissent des contingents doivent être remboursés en temps opportun. La délégation de la République de Corée accueille avec satisfaction la proposition du Secrétaire général consistant à recrediter les États Membres de 180 745 000 dollars provenant des excédents des missions de maintien de la paix terminées, et la recommandation du Comité consultatif tendant à ce qu'un montant de 155 745 000 dollars soit rendu aux États Membres ayant versé leurs quotes-parts.

69. Constatant que la question des soldes des missions de maintien de la paix achevées a fait l'objet de débats pendant de nombreuses années sans que la Commission ait pu parvenir à une conclusion, la délégation de la République de Corée estime qu'il est plus que temps de trouver une solution équilibrée. Elle appuie sans réserve la proposition du Secrétaire général consistant à porter les avoirs des États Membres en déduction, tout d'abord, des contributions dues au titre des missions terminées affichant un déficit de trésorerie, puis des autres missions. Enfin elle est également favorable à la restitution au Gouvernement koweïtien des deux tiers du montant net ajusté du solde créditeur de la MONUK, comme le propose le Secrétaire général.

70. **M. Yamada** (Japon) estime qu'il convient de garder deux grands principes à l'esprit lorsqu'on débat de la question des missions de maintien de la paix terminées : premièrement, le versement des quotes-parts mises en recouvrement est une obligation imposée par la Charte; deuxièmement, les soldes créditeurs de ces missions doivent être rendus aux États Membres conformément au Règlement financier. Sa délégation ne peut donc qu'applaudir à la

proposition du Secrétaire général tendant à recrediter les États Membres de 180 745 000 dollars prélevés sur les soldes disponibles au 30 juin 2010, considérant qu'il s'agit là d'un excellent point de départ pour les débats de la Commission. Cela étant, elle est consciente que le manque de liquidités peut conduire à emprunter des fonds à ces missions pour financer les opérations en cours et tient par ailleurs à réaffirmer que la solution au problème des déficits de trésorerie des missions terminées est le versement dans les meilleurs délais du montant intégral des quotes-parts mises en recouvrement.

La séance est levée à 12 h 20.